

# REPUBLIQUE DE GUINEE

-----  
Travail - Justice - solidarité  
-----

## ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

### LOI

L/2003/ \_\_\_\_\_ 010 \_\_\_\_\_ /AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 27  
JANVIER 2003 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE FONDS  
INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA) POUR LE  
FINANCEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE  
DURABLE EN GUINEE FORESTIERE.**

## L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77;

Après en avoir délibéré, adopte.

Le Président de la République Promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1er** : Est ratifiée et promulguée, l'Accord de Prêt signé le 27 Janvier 2003 entre la République de Guinée et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Projet de Développement Agricole Durable en Guinée Forestière.

**Article 2** : La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, le 30 MAI ..... 2003



**GENERAL LANSANA CONTE**